

SCOOP

N°28
JUILLET-AOÛT
2011

La Lettre d'information des cultures arables

ÉDITORIAL >P1

Nouvelle approche, autre culture et bonnes moissons !

ACTIONS >P2

Le stockage de l'eau remis en selle

DOSSIERS >P2

Biocarburants : une torpille nommée ILUC

INTERVIEW >P3

Aires d'alimentation de captages : éviter le dogmatisme

FOCUS >P3

Captages prioritaires : le B.A. -BA

CLEFS >P4

Négociations UE-Mercosur, coup de phare

Nouvelle approche, autre culture et bonnes moissons !

ÉDITORIAL > PAR GÉRARD TUBERY, VICE-PRÉSIDENT D'ORAMA, PRÉSIDENT DE LA FOP

Mis sur de bons rails par le G120 agricole, le G20 a acté des orientations fortes en faveur de la régulation et de la transparence des marchés. La Commission européenne, elle, vient de présenter ses propositions budgétaires pour 2014/2020 : elles préservent, bon an mal an, le budget agricole tout en préconisant des évolutions importantes, tels le verdissement et la convergence.

Certes, entre craintes ou espoirs, les lectures peuvent diverger. Nous, nous estimons pouvoir tirer pleinement profit des deux principes affirmés par le G20 et la Commission : un, la reconnaissance unanime de l'intérêt stratégique de l'agriculture pour répondre aux défis du XXI^{ème} siècle ; deux, l'esquisse de ce que pourrait être une nouvelle politique agricole qui s'apprécie globalement et se décline localement.

Cela doit faire évoluer notre vision de la politique agricole. Nous devons maintenant bien ajuster nos productions aux besoins spécifiques des marchés et aux attentes économiques, territoriales et sociales. Nous devons aussi nous organiser collectivement pour les inscrire toutes, des plus solides aux plus fragiles, dans des logiques de filières maîtrisées par producteurs.

C'est un profond changement. Jusque-là, la PAC était notre politique. Aujourd'hui, elle nous donne des outils (mécanismes de gestion de crise, assurances, deuxième pilier) pour répondre aux priorités sociétales que sont l'alimentation, l'environnement, le changement climatique. Notre projet, lui,



Gérard TUBERY, Vice-président d'ORAMA, Président de la FOP.

s'inscrira de plus en plus dans des démarches de filières. À charge ensuite pour les Pouvoirs publics de le conforter par des mesures adéquates. Mais c'est bien dans les filières, avec nos partenaires économiques, techniques et industriels, que nous définirons la stratégie qui nous permettra de valoriser nos productions et d'en capter la valeur ajoutée grâce notamment à la contractualisation.

Alors « oui », l'heure est clairement à l'organisation des filières et à la diversité des cultures. Devons-nous en avoir peur ? Non, dès lors que nous l'abordons avec bon sens pour conjuguer « produire plus et mieux » avec « démarche organisée et contractualisée ». L'agriculture retrouvera ainsi sa légitimité et nous, notre fierté de chefs d'entreprises innovants, compétitifs et dynamiques. Aussi, regardons l'avenir avec confiance et bonnes (fins de) moissons.

ORAMA
nos cultures, notre avenir

Le stockage de l'eau remis en selle

> UN ENGAGEMENT DU CHEF DE L'ÉTAT À SUIVRE DE PRÈS

Poursuite de la mobilisation de 2010 et sécheresse printanière ont conduit à des annonces positives sur l'irrigation. Mais le sentiment d'être entendu n'est pas un aboutissement. ORAMA et ses partenaires restent sur la brèche

« Irrigation et stockage de l'eau : urgence ! », ce cri d'alarme des irrigants avait conduit à un grand rassemblement syndical à l'Assemblée Nationale en avril 2010 (cf. SCOP Info n° 24). La mise en oeuvre de la loi sur l'eau laissait en effet présager des réductions drastiques de volumes affectés à l'irrigation.

Un an après, la sécheresse a fait des ravages et plus que jamais souligné le rôle stratégique de l'agriculture irriguée. Cela a conduit l'APCA, la FNSEA, Irrigants de France, JA et ORAMA à se mobiliser très fortement au cours du printemps et à organiser le 28 mai à Paris un colloque politique sur l'irrigation et le stockage de l'eau. Cet évènement, au titre provocateur « Sécheresse : arrêtons de gaspiller l'eau » a permis de démontrer à la classe politique l'urgence de prendre



des décisions -et de bonnes- en matière de gestion de l'eau. S'étant déroulé une dizaine de jours après que le Président de la République a annoncé en Charente un plan quinquennal de stockage de l'eau, il a d'autant mieux permis à la profession de se faire entendre des parlementaires présents.

Sur l'engagement pris par le chef de l'Etat, le sentiment est bien sûr celui d'une avancée, mais attention aux annonces : nous nous rappelons qu'en 2005, un ministre de l'Agriculture avait promis un budget de 20 millions d'euros par an pour la création de retenues collinaires... Par ailleurs, pour être efficace, il faudra revoir la réglementation,

car le droit au recours sur des projets déjà décidés bloque leur aboutissement. Autre aspect, celui des modifications d'assolement demandées par les Pouvoirs publics, en parallèle de leurs déclarations sur le stockage de ressource, au profit de plantes plus économes en eau. Dans leurs interventions le 28 mai, Guy VASSEUR, Président de l'APCA et de Xavier BEULIN, Président de la FNSEA, ont traduit nos réserves à ce sujet. Oui aux raisons techniques, agronomiques et scientifiques, non au dogmatisme.

Enfin, le sentiment d'être entendu n'est pas un aboutissement, loin de là. ORAMA et ses partenaires restent mobilisés pour qu'une ambitieuse politique de stockage de l'eau au niveau national puisse être mise en oeuvre dans tous les territoires qui en ont besoin. ■

Biocarburants : une torpille nommée ILUC

> LE CHANGEMENT INDIRECT D'AFFECTATION DES SOLS EN DÉBAT À BRUXELLES

L'AGPB, l'AGPM et la FOP s'impliquent beaucoup à Bruxelles dans un débat important pour l'avenir des biocarburants. Ce débat porte sur les « changements indirects d'affectation des sols », dits ILUC, que provoquerait leur utilisation. Selon les écologistes, celle-ci obligerait à cultiver davantage de terres ailleurs dans le monde pour maintenir le niveau global des ressources alimentaires, d'où défrichements, retournements de pâtures, utilisation d'engrais etc. entraînant des émissions supplémentaires de gaz à effet de serre (GES). En conséquence, l'impact des biocarburants en matière de

GES serait mineur, voire négatif, et la réglementation communautaire devrait être encore plus exigeante quant à leur durabilité...

La Commission européenne s'est saisie du sujet. Elle a procédé à une consultation publique sur la base des études qui avaient déjà été consacrées aux ILUC, elle a commandité d'autres recherches et elle doit publier son évaluation du phénomène, éventuellement assortie de propositions réglementaires. En fait, les divergences entre les études de quantification des ILUC réalisées jusqu'ici montrent que l'on est très éloigné d'une méthodologie et de référé-

rences qui soient cohérentes. Il serait donc de bon sens de chercher à progresser sur ce plan avant toute autre démarche. Au moins faudrait-il par exemple que les décomptes d'ILUC intègrent les augmentations des rendements et les utilisations de coproduits des biocarburants, qui tendent à contenir l'extension de la culture du soja en Amérique du Sud.

Mais au-delà, les termes mêmes du débat posent question. Pourquoi la politique des biocarburants devrait-elle être passée au tamis des ILUC et point les incitations à l'agriculture biologique, à des utilisations non productives des terres

etc. ? Autre interrogation, une gestion plus adéquate des sols dans certains pays, comme le Brésil, ne serait-elle pas plus appropriée que la comptabilisation complexe et aléatoire d'ILUC ?

Face ces interpellations, les détracteurs des biocarburants ne savent répondre que principe de précaution et nécessité de légitimer ces produits auprès de l'opinion. Rien que des faux-fuyants. ■



Aires d'alimentation de captages : éviter le dogmatisme

> L'APPLICATION DE LA LOI GRENELLE 1 EN MATIÈRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES DOIT RESPECTER LES RÉALITÉS

L'élaboration des programmes d'action dans les aires d'alimentation des captages (AAC) prioritaires est loin d'être une partie de campagne. Benoît LEFEBURE, vice-président d'une association de 350 exploitants et propriétaires fonciers du Calvados impliquée dans le processus, témoigne



Benoît LEFEBURE,
agriculteur à Escoville, Calvados.

Comment est née il y a 18 mois votre association, CAPTAGES 14, et comment a-t-elle grandi si vite ?

Il y avait déjà des difficultés répétées dans le département avec des périmètres de protection de captages au sud de Caen. La mobilisation n'en a été que plus rapide à la découverte des premières ébauches de localisation de nos 9 AAC prioritaires, qui couvraient 60 000 ha, et nos organisations agricoles ont bien compris l'intérêt de ce renfort.

Comment s'est déroulée votre action ?

Après quelques mois, nous avons été reconnus comme interlocuteurs légitimes dans les instances de concertation concernées. Dès lors, nous avons longuement bataillé pour obtenir des résultats d'analyse de l'eau actualisés. En matière de nitrates, ces données ont permis de mettre pleinement en valeur les baisses de teneur consécutives aux actions engagées au titre de la directive européenne. Pour les phytos, la même démarche a abouti à un constat d'absence de dépassements, sauf pour un produit. Dans le même temps, il y a eu bagarre aussi sur le vocabulaire utilisé. Si les normes sont

“

Des attentes qui sont excessives et intenable au regard des réalités

respectées, il faut parler de préservation de la ressource et non de reconquête. C'est loin d'être neutre.

Mais à partir d'un certain point, les masques sont tombés. Il est devenu clair que l'on attendait par principe des agriculteurs des évolutions de leurs pratiques, de leurs productions et de leurs structures d'exploitation qui seraient excessives et intenable au regard des réalités économiques et agronomiques. D'autant que la seule perspective de soutien financier est celle des MAE*, dispositif trop contraignant et dont l'exploitant ne peut bénéficier que 5 années.

Et maintenant ?

C'est le bras de fer. Tenus à l'écart des réunions depuis 6 mois, nous avons cependant continué à agir au travers de la réécriture de la Charte départementale des périmètres de protection des captages. L'objectif est que le champ de ce document, consacré notamment à l'indemnisation des contraintes imposées aux exploitants et signé par les autorités départementales, soit étendu aux AAC. Acté par nos organisations agricoles, le nouveau texte a été proposé à celles des autres départements normands pour qu'elles le portent également.

Pour autant, nous avons à faire à un dogmatisme et à une machinerie qui dépassent l'échelle départementale. Il est absolument nécessaire d'être activement épaulé au niveau national. ■

* Mesures agro-environnementales, en l'occurrence les MAE nitrates, phytos, bio et conversion en prairies permanentes.

Captages prioritaires : le B.A. -BA



513 captages d'eau ont été qualifiés prioritaires après le vote de la loi Grenelle 1 de 2009, dont les aires d'alimentation (AAC) doivent faire l'objet de programmes d'actions arrêtés d'ici 2012. Une liste de 2000 autres captages prioritaires est annoncée.

Un Comité de pilotage par AAC, où sont représentés les syndicats d'eau, les collectivités locales, les administrations, le monde agricole, les associations écologistes etc. fait des propositions au préfet en vue de la délimitation du périmètre de l'AAC et du choix des actions à y poursuivre. Il est alimenté par des études, diagnostics et préconisations émanant de cabinets-conseils sélectionnés sur appels d'offre par le gestionnaire de captage. En cas d'échec de la concertation, le préfet peut imposer des actions sans contreparties financières. Risques et problèmes à traiter : des cabinets-conseil à compétence insuffisante ; des mesures excessivement contraignantes (gel d'activité par ex.), non différenciées selon les parcelles, déconnectées des marchés (baisse des qualités technologiques, manque de débouchés de nouvelles cultures préconisées) ; un accompagnement financier MAE inadapté.

FOCUS

Négociations UE-Mercosur, coup de phare

> BATAILLE DE CHIFFRES, OPPOSITIONS D'INTÉRÊTS, ASPECTS POLITIQUES



Les négociations en vue d'un accord commercial UE-Mercosur ont repris à bon rythme. Très volontariste, la Commission européenne se veut rassurante pour l'agriculture, mais n'est pas suivie par tous. Tout n'est pas forcément simple non plus côté Mercosur

Entamées en 2000 puis interrompues en 2004, les négociations entre l'U.E. et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) ont activement repris en 2010. Les enjeux pour les exploitants européens sont très importants au regard de l'accroissement de la force de frappe agricole du Brésil et de l'Argentine.

L'agriculture européenne menacée de 13 Mds d'euros de pertes

Le syndicalisme agricole européen (COPA) a chiffré à plus de 13 milliards d'euros les pertes que les concessions douanières demandées par le Mercosur pourraient causer en céréales, viande bovine et viande de volaille. Il s'agit de pertes directes - des diminutions de débouchés - et indirectes, c'est-à-dire des baisses de prix de marché. Par exemple, jusqu'à 7 millions de tonnes de débouchés intérieurs du maïs européen, dont 4 d'origine française, seraient menacées et les prix de toutes les céréales seraient affectés.

Explicitement appuyée par 12 autres états-membres de l'U.E.*, la France a exprimé dès mai 2010 ses préoccupations sur les conséquences de la conclusion d'un accord.

À l'échelle institutionnelle, une résistance emmenée par la France

Face à cette résistance, la Commission européenne, qui mène les négociations et qui est soutenue par les états européens les plus libéraux, reconnaît qu'un accord aurait un effet négatif pour l'agriculture. Mais elle met en avant des études indiquant que cet effet serait modéré et bien plus que compensé pour l'U.E. par un quasi-doublement de ses exportations vers le Mercosur d'ici 2020, surtout dans l'industrie et dans les services.

Outre l'attrait d'un marché sud-américain animé par une croissance économique dynamique, un facteur plus politique motive probablement les partisans d'un accord : le jeune Mercosur - il a 20 ans - étant chroniquement en proie à des mésententes internes, l'Europe peut vouloir

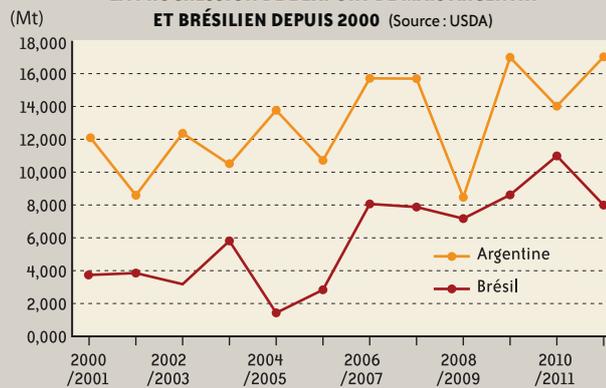
lui donner du grain à moudre pour le stabiliser. A contrario, tout épuisement de la construction mercosurienne redonnerait davantage d'influence aux États-Unis dans la région.

Si l'U.E. est partagée quant aux négociations en cours, tout n'est pas simple non plus du côté du Mercosur. Très clairement, l'Argentine craint beaucoup d'un accord pour son important secteur industriel des pièces détachées.

En tout état de cause, notre profession continuera à parler fort, tant il y a de disparités de réglementation sanitaire, environnementale, sociale etc. entre l'U.E. et le Mercosur, tant les importations de maïs des pays-tiers pourraient être réduites grâce au potentiel des pays de l'est de l'U.E., au lieu d'être accrues. ■

* Autriche, Belgique, Chypre, Grèce, Hongrie, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

LA PROGRESSION DE L'EXPORT DE MAÏS ARGENTIN ET BRÉSILIEN DEPUIS 2000 (Source : USDA)



> COURRIER

La récente loi de Finances rectificative a-t-elle rendu la DPA indépendante de l'assurance-récolte ?

La loi de Finances rectificative pour 2011 n'a pas remis pas en cause l'obligation de souscrire une assurance-récolte pour accéder au régime fiscal de la dotation pour aléas (DPA), malgré les souhaits de plusieurs parlementaires. Ceux-ci proposaient soit de supprimer totalement ou partiellement l'obligation d'assurance-récolte, soit de la supprimer totalement pour les seuls exercices clos au 30 juin 2011. Le Gouvernement s'y est opposé. Il a estimé que les pertes de rentrées fiscales seraient trop élevées et qu'il s'agissait d'une perspective d'autant moins acceptable que les éleveurs, considérés comme devant être prioritairement soutenus, n'étaient pas en position de bénéficier des assouplissements demandés.

> AGENDA

JOURNÉES MAÏS 2011
« À la conquête des Territoires et des Marchés »
6 et 7 septembre - Grenoble (38)
MAIZ'EUROP

INNOV'AGRI SUD-OUEST
7 et 8 septembre - Ondes (31)
LA FRANCE AGRICOLE

Colloque « Biotechnologies végétales : Quel futur ? »
20 septembre - Paris
ASSOCIATION FRANÇAISE DES BIOTECHNOLOGIES VÉGÉTALES (AFBV) ET SAF

DESHERB'TOUR 2011
Journée de démonstration de désherbage mécanique du colza
21 septembre - Velaine en Haye (54)
CETIOM

CONTACTS

AGPB > www.agpb.fr
> contact@agpb.fr

AGPM > www.agpm.com
> contact@agpm.com

FOP > www.prolea.com
> fop@prolea.com

ORAMA
nos cultures, notre avenir

SCOP INFO EST UNE PUBLICATION D'ORAMA
23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris - Tél. 01 44 31 10 00
Rédacteur en chef : Pascal HURBAULT - Comité de rédaction :
P. AUGUSTE, P.-O. DRÈGE, G. DUBLINÉAU, L. ESPRIT, A. KETTANEH,
T. PERINET, C. POEYDOMENGE, F. TOCCHET.
Conception : avril en ville - Impression : Groupe CORLET.
Rédaction achevée le 21/07/11